



Procès-verbal de la réunion régulière de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203, Takuhikanitshuap et par visioconférence (Teams), située au 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le nishuau-atushman (mardi) 16 pishimuss (décembre) 2025 de 13 h 07 à 13 h 14.

**SONT PRÉSENTS :**

- Carina Dominique, pitu-ilnutshimau (vice-chef)
- Sylvie Langevin, takuhikaniss (conseillère)
- Julie Léveillée, takuhikaniss (conseillère)
- Sandy Raphaël, takuhikaniss (conseillère)
- Lenny Valin, takuhikaniss (conseiller)
- Christine Tremblay, Utshimashkueu katakuhimatshesht (directrice générale)
- Vicky Lord, Kananakatuelitak tshitshe utshimau mashinaikan (greffière)
- Jean-Denis Bergeron-Simard, kapitu-nikanitakuhak takuhikan Utshimau ueueshitashun (directeur général adjoint)

**SONT ABSENTS :**

- Jonathan Germain, pekuakamiu ilnutshimau (chef) - (REPRÉSENTATIONS)
- Patrick Courtois, pitu-ilnutshimau (vice-chef) - (RAISONS PERSONNELLES)

**ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
  - 3.1. Adoption des procès-verbaux
    - 3.1.1. Réunion régulière du 2 pishimuss (décembre) 2025.
  - 3.2. Dons et commandites
4. Droits et protection du territoire
  - 4.1. Un Lac pour tous
5. Économie, emploi et partenariats stratégiques
  - 5.1. Programme initiative verte du Québec pour le développement la zone éolienne phase II.
6. Soutien à la gouvernance
  - 6.1. Allocation budgétaire en honoraires d'avocats - département 203 – Affaires juridiques et département 212 – Recours judiciaires - Droits de la personne.
7. Infrastructures et services publics
  - 7.1. Révision annuelle des programmes d'habitation 2026-2027 et ventilation budgétaire.
8. Levée de la réunion

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pitu-ilnutshimau Carina Dominique assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Pitu-ilnutshimau Carina Dominique procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par Sylvie Langevin  
Appuyé de Julie Léveillé  
Adopté à l'unanimité

## 3. BUREAU DU GREFFE

### 3.1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1.1. RÉUNION RÉGULIÈRE DU 2 PISHIMUSS (DÉCEMBRE) 2025

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par Sylvie Langevin  
Appuyé de Lenny Valin  
Adopté à l'unanimité

### 3.2. DONS ET COMMANDITES

#### 3.2.1. VILLE DE DESBIENS

##### RÉSOLUTION N° 8 999

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important de soutenir des initiatives régionales;

CONSIDÉRANT qu'en 2026 la Ville de Desbiens célébrera son 100<sup>e</sup> anniversaire;

CONSIDÉRANT que le Comité du centenaire prépare une programmation riche et diversifiée, composée d'activités populaires réparties tout au long de l'année, d'événements

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

culturels, historiques et festifs, ainsi que de projets commémoratifs destinés à laisser un héritage durable;

CONSIDÉRANT que cette programmation stimulera la dynamisation du milieu en mettant en lumière un siècle d'histoire de la Ville de Desbiens;

CONSIDÉRANT que le Comité du centenaire sollicite Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour l'aider à atteindre ses objectifs.

IL EST RÉSOLU d'effectuer un don de 250 \$ à l'organisation des festivités du 100<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Desbiens qui auront lieu en 2026.

Proposé par Julie Léveillé  
Appuyé de Lenny Valin  
Adopté à l'unanimité

## 3.2.2. FONDATION DE MA VIE

### RÉSOLUTION N° 9 000

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite soutenir des organisations régionales d'importance dont les services sont utilisés par les Pekuakamiulnuatsh et ont un impact positif sur leur santé;

CONSIDÉRANT que la Fondation de ma vie a pour mission de contribuer à l'autonomie régionale en soins de santé afin de permettre aux gens de la région de se faire soigner ici, près des leurs;

CONSIDÉRANT que le département de l'imagerie de l'hôpital de Chicoutimi a deux appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM), dont un n'est pas muni d'un appareil pouvant monitorer les signes vitaux, ce qui est nécessaire pour certains cas;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'événement « Entre Porto et Malaga à vélo », M. Jacques Chouinard s'est engagé à récolter 30 000\$ pour l'achat de cet équipement, soit 20 \$/km parcouru pour un parcours total de 1 500 km;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que plusieurs Pekuakamiulnuatsh utilisent les services de l'Hôpital de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est sollicité dans le cadre de cette campagne de financement.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 500 \$ à la Fondation de ma vie dans le cadre de l'événement « Entre Porto et Malaga à vélo ».

Proposé par Sylvie Langevin  
Appuyé de Sandy Raphaël  
Adopté à l'unanimité

### 3.2.3. HOCKEY MINEUR DE ROBERVAL – FESTIRONDE NOVICE ATOME

#### RÉSOLUTION N° 9 001

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta souhaite apporter son soutien à des organisations ayant pour but de développer l'esprit sportif chez les jeunes;

CONSIDÉRANT que le Hockey mineur de Roberval organise la 45<sup>e</sup> édition du tournoi de hockey inter-régional de la FestiRonde Novice-Atome de Roberval qui se déroulera du 30 janvier au 8 février 2026;

CONSIDÉRANT que les organisateurs visent à offrir un tournoi de hockey de qualité pour les jeunes de 7 à 10 ans;

CONSIDÉRANT que le tournoi accueillera une cinquantaine d'équipes venant de partout au Québec dont du secteur de Mashteuiatsh/Roberval.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 1 000 \$ au Hockey mineur de Roberval pour la 45<sup>e</sup> édition du tournoi de hockey inter-régional de la FestiRonde Novice-Atome de Roberval qui se déroulera du 30 janvier au 8 février 2026.

Proposé par Lenny Valin  
Appuyé de Sandy Raphaël  
Adopté à l'unanimité

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 4. DROITS ET PROTECTION DU TERRITOIRE

### 4.1. UN LAC POUR TOUS

#### RÉSOLUTION N° 9 002

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire être partie prenante des décisions en ce qui a trait à la gestion durable du lac Saint-Jean dans le respect des droits et intérêts des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que le Pekuakami shakahikan est le pôle central de notre histoire, notre culture, notre territoire, notre identité et de notre subsistance par la pratique d'ilnu-aitun, il est fondamental de préserver cet écosystème pour les générations futures afin de perpétuer nos us et coutumes;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est un acteur incontournable et qu'en vertu du droit à l'autodétermination et en tant que communauté riveraine qui a intérêt à faire partie de la structure de la gouvernance de la gestion du lac Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec autorise par le décret 2018-2027 à la société Rio Tinto Alcan la poursuite du programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que le 24 avril 2017 Pekuakamiulnuatsh Takuhikan était signataire de l'entente de principe sur le modèle de gestion participative du lac Saint-Jean intervenue avec les MRC Lac-Saint-Jean-Est, Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy, ainsi que la société Rio Tinto Alcan, et que cette entente fait partie intégrante du décret 2018-2027;

CONSIDÉRANT que le Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean (CGDLSJ) a été créé le 14 juin 2018 lors d'une assemblée générale annuelle dûment convoquée et que les règlements généraux ont été adoptés lors de cette même assemblée;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que les règlements généraux du CGDLSJ prévoient que le représentant de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh est un représentant élu nommé par ses pairs et que son mandat est de deux ans, à l'exception de la première année suivant la fondation du CGDLSJ où le mandat est d'une durée d'un an.

IL EST RÉSOLU de nommer Patrick Courtois, pitu-ilnutshimau (vice-chef) aux relations avec la communauté et la région de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, à titre de représentant élu de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, comme administrateur du Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean, et ce, pour la durée du mandat 2025-2029;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de procéder au paiement de la contribution financière annuelle de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan au montant de 30 000\$ pour le Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean (Un Lac pour tous) en collaboration avec les MRC Lac-Saint-Jean-Est, Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy et Rio Tinto et que ce montant soit puisé à même le budget d'opération de la direction Droits et protection du territoire et prévoir le financement à même ce dit budget pour les années subséquentes.

Proposé par Sandy Raphaël  
Appuyé de Julie Léveillée  
Adopté à l'unanimité

## 5. ÉCONOMIE, EMPLOI ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

### 5.1. PROGRAMME INITIATIVE VERTE DU QUÉBEC POUR LE DÉVELOPPEMENT LA ZONE ÉOLIENNE PHASE II.

#### RÉSOLUTION N° 9 003

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan vise à développer une économie saine, durable et responsable en élaborant une approche de collaboration et de concertation avec le milieu économique, favorable à l'essor de l'économie;

CONSIDÉRANT que l'unité administrative Économie, emploi et partenariats stratégiques (ÉEPS) a déposé une demande d'aide financière à Initiative verte du Québec de Services aux Autochtones Canada (SAC), afin de financer l'évaluation et la mise en place de la participation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le projet éolien de la zone Chamouchouane phase II;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que le coût total du projet s'élève à un maximum de 299 665 \$ et qu'une contribution d'environ 53 % soit, 159 665 \$ est requise de la part de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT qu'une première mise de fonds au montant de 10 000 \$ a déjà été effectuée pour la phase I, puisée dans les Fonds autonomes – volet Développement économique;

CONSIDÉRANT que cette proposition offre la flexibilité aux autres partenaires communautaires d'en bénéficier en contrepartie d'une contribution monétaire.

IL EST RÉSOLU que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan autorise une mise de fonds de 149 665 \$ pour l'évaluation et la mise en place de notre participation, dans le premier projet éolien de 600 mégawatts de la zone Chamouchouane phase II, représentant environ 53 % du coût total, et ce, tel que requis par Services aux Autochtones Canada (SAC);

IL EST DE PLUS RÉSOLU que ce montant soit puisé dans les Fonds autonomes - volet Développement économique dont le solde au 1 takuatsh-pishim<sup>u</sup> (novembre) 2025 est de 2 779 575 \$;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction de l'unité administrative Économie, emploi et partenariats stratégiques (ÉEPS) à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la présente résolution.

Proposé par Sylvie Langevin  
Appuyé de Julie Léveillé  
Adopté à l'unanimité

## 6. SOUTIEN À LA GOUVERNANCE

### 6.1. ALLOCATION BUDGÉTAIRE EN HONORAIRES D'AVOCATS - DÉPARTEMENT 203 - AFFAIRES JURIDIQUES ET DÉPARTEMENT 212 - RECOURS JUDICIAIRES - DROITS DE LA PERSONNE.

#### RÉSOLUTION N° 9 004

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'assure que l'organisation répond aux besoins des Pekuakamiulnuatsh et à la mise en

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

œuvre de l'autonomie gouvernementale en adaptant sa structure organisationnelle, ses processus, ses programmes et ses services;

CONSIDÉRANT que les dépenses projetées en honoraires d'avocats pour les affaires juridiques de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dépassent l'allocation budgétaire approuvée pour l'année financière 2025-2026;

CONSIDÉRANT que les dépenses projetées en honoraires d'avocats pour le recours judiciaire devant le Tribunal Canadien des droits de la personne dépassent l'allocation budgétaire approuvée pour l'année financière 2025-2026;

CONSIDÉRANT que le recours judiciaire devant le Tribunal Canadien des droits de la personne permettra de définir les mesures de réparation à la suite des jugements qui ont confirmé qu'il y avait eu discrimination dans le financement de la Sécurité Publique;

CONSIDÉRANT que les mesures de réparation devraient couvrir nos honoraires en avocats engendrés par notre recours judiciaire devant le Tribunal Canadien des droits de la personne.

IL EST RÉSOLU d'amender à la hausse les dépenses de 228 000 \$ de l'allocation budgétaire 2025-2026 de la direction de l'unité administrative du Soutien à la gouvernance pour les Affaires juridiques;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'amender à la hausse les dépenses de 14 000 \$ de l'allocation budgétaire 2025-2026 de la direction de l'unité administrative du Soutien à la gouvernance pour les recours judiciaires en lien avec le sous-financement de la Sécurité publique et que ce montant soit pris dans les Fonds autonomes, volet Développement de la gouvernance, dont le solde est de 1 593 652 \$ au 1takuatsh-pishim<sup>u</sup> (novembre) 2025.

Proposé par Sandy Raphaël  
Appuyé de Lenny Valin  
Adopté à l'unanimité

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 7. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

### 7.1. RÉVISION ANNUELLE DES PROGRAMMES D'HABITATION 2026-2027 ET VENTILATION BUDGÉTAIRE.

#### RÉSOLUTION N° 9 005

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan aspire à améliorer le mieux-être collectif et individuel des Pekuakamiulnuatsh en contribuant aux projets de vie qui visent ces améliorations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est donné comme défi de planifier, structurer et organiser la protection, la mise en valeur et l'occupation du Tshitassinu selon les valeurs, les priorités et les besoins de la Nation;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'assure que l'organisation répond aux besoins des Pekuakamiulnuatsh et à la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale en adaptant sa structure organisationnelle, ses processus, ses programmes et ses services;

CONSIDÉRANT que les programmes d'habitation sont révisés annuellement;

CONSIDÉRANT que des budgets sont disponibles pour offrir les programmes d'habitation 2026-2027 dans le budget d'immobilisations, dans le Fonds d'investissement en habitation ainsi que dans les Fonds autonomes - volet culturel;

CONSIDÉRANT que les besoins dans certains programmes sont supérieurs à d'autres programmes;

CONSIDÉRANT que la ventilation budgétaire 2026-2027 est la même que celle approuvée en 2025-2026.

IL EST RÉSOLU d'approuver les programmes d'habitation 2026-2027 énumérés ci-dessous :

- Accompagnement et soutien en matière d'habitation;
- Garantie de prêt;
- Accès à la propriété :
  - Volet *Niminikashin*;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

- Volet *Niminikakun*.
- Rénovation;
- Soutien à la construction des logements locatifs :
  - Volet *Conversion d'un bâtiment unifamilial existant en bâtiment bifamilial*;
  - Volet *Construction de deux (2) logements ou plus*.
- Réparations d'urgence;
- Adaptation;
- Logements communautaires et Domaine Kateri;
- *E ui manukashuiek nuhtshimihtsh* (Accès de camp en territoire) :
  - Volet *E ui manukashunuatsh nuhtshimihtsh* (construction);
  - Volet *E ui ueeshitakanitsh mishtikutshuap nuhtshimihtsh* (rénovation).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approuver la ventilation budgétaire proposée ci-dessous :

Répartition du budget annuel alloué de 356 000 \$ provenant du budget de base en immobilisations 2026-2027 :

- Programme d'accès à la propriété 224 000 \$ (volet *Niminikashin*);
- Programme de rénovations : 132 000 \$.

Répartition du budget annuel alloué de 503 000 \$ provenant du Fonds d'investissement en habitation :

- Programme d'accès à la propriété 168 000 \$ (volet *Niminikakun*);
- Programme de soutien à la location des logements locatifs :
  - Volet *Conversion d'un bâtiment unifamilial existant en bâtiment bifamilial* : 45 000 \$;
  - Volet *Construction de deux (2) logements ou plus* : 220 000 \$.
- Programme de réparation d'urgence : 20 000 \$;
- Programme d'adaptation : 50 000 \$.

Répartition du budget annuel alloué de 135 000 \$ :

- *E ui manukashunuatsh nuhtshimihtsh* : 75 000 \$;
- *E ui ueeshitakanitsh mishtikutshuap nuhtshimihtsh* : 60 000 \$.

Provenance du budget de 135 000 \$ :

- Fonds autonomes – volet culturel (solde en date du 31 uashtessiu-pishum<sup>u</sup> de 2 363 113 \$)

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

- Fonds de valorisation des activités traditionnelles de la direction Droits et protection du territoire selon les dépenses admissibles (projets qui se trouvent dans les territoires affectés par les activités d'aménagement forestier);

IL EST DE PLUS RÉSOLU de redistribuer le budget non utilisé qui provient du Fonds d'investissement en habitation de manière à pouvoir affecter les montants aux programmes d'habitation ayant des besoins supérieurs et ainsi répondre à un plus grand nombre de demandes;

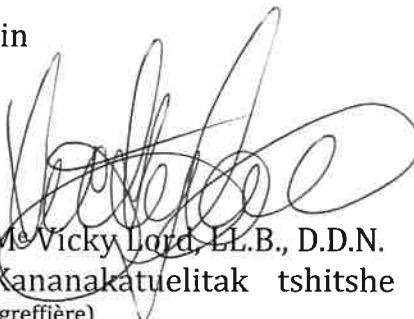
IL EST FINALEMENT RÉSOLU de redistribuer le budget non utilisé du Programme E ui manukashuiek nuhtshimihtsh (Accès de camp en territoire) dans un ou l'autre de ses volets de manière à pouvoir répondre à un plus grand nombre de demandes.

Proposé par Lenny Valin  
Appuyé de Sylvie Langevin  
Adopté à l'unanimité

## 8. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 14.

Proposé par Sylvie Langevin  
Appuyé de Sandy Raphaël  
Adopté à l'unanimité



Me Vicky Lord, LL.B., D.D.N.  
Kananakatuelitak tshitshe utshimau mashinaikan  
(greffière)

